



**CAHIER DU CONGRÈS D'HIVER DES 25 ET 26 FÉVRIER  
2017 DE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ  
SYNDICALE ÉTUDIANTE**

*Version du 25 janvier 2017*

**Lieu**

Collège de Valleyfield  
169 rue Champlain  
Salaberry-De-Valleyfield

**Heure**

9h00

**Documents utiles pour le Congrès (disponibles au [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)) :**  
-Statuts et Règlements de l'ASSÉ  
-Code des règles de procédure de l'ASSÉ

**COORDONNÉES DU BUREAU DE L'ASSÉ**

2065 rue Parthenais B.P. 383

Montréal, Qc, H2K 3T1

Tél : 514-390-0110

Courriel: [webmestre@asse-solidarite.qc.ca](mailto:webmestre@asse-solidarite.qc.ca)

Web : [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

# TABLE DES MATIÈRES

---

TABLE DES MATIÈRES.....	3
PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR.....	4
TEXTES DE RÉFLEXION.....	5
LETTRES DE DÉMISSION.....	6
Démission de Billy Savoie du Comité à la Recherche et aux Affaires Académiques de l'ASSÉ.....	6
LETTRES DE CANDIDATURE.....	7
Candidature d'Olivier Gaudreau Lacasse au poste de Secrétaire aux Affaires Internes de l'ASSÉ.....	7
BILANS.....	8
PROPOSITIONS.....	9
ANNEXES.....	11
Annexe A : Avis de Motion Comité Antiraciste.....	11
Annexe 2 – Avis de motion jumelage.....	13
Annexe 3 - AVIS DE MOTION SECRÉTARIAT CONSEIL DES RÉGIONS.....	14

# **PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR**

---

## **TEXTES DE RÉFLEXION**

---

# **LETTRES DE DÉMISSION**

---

## **DÉMISSION DE BILLY SAVOIE DU COMITÉ À LA RECHERCHE ET AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES DE L'ASSÉ**

*(Déposée le 24 janvier 2017)*

Salut,

J'écris cette lettre pour vous faire parvenir de ma démission du comité à la recherche et aux affaires académiques. Pour plusieurs raisons, j'ai décidé qu'il était mieux pour moi de m'impliquer politiquement dans d'autres espaces! On se voit bientôt au Rendez-vous national de la main-d'oeuvre!

# LETTRES DE CANDIDATURE

---

## CANDIDATURE D'OLIVIER GAUDREAU LACASSE AU POSTE DE SECRÉTAIRE AUX AFFAIRES INTERNES DE L'ASSÉ

*(Déposée le 26 novembre 2016)*

Yo camarades, J'écris ceci aujourd'hui pour vous proposer ma candidature sur l'exécutif en tant que secrétaire aux relations internes. En ce moment, je me suis membre du comité régional antimontréalocentrisme et du comité à la mobilisation. Mon intérêt pour le poste de secrétaire aux relations internes est évidemment la mobilisation, mais aussi la coordination des instances de l'ASSÉ puisque j'aime organiser le tout et essayer de faire en sorte que tout se déroule bien pour l'ensemble des personnes présentes à ces instances. Aussi, le temps passé à faire de la mobilisation et à me promener sur la route m'ont donné envie d'assumer plus de tâches. Donc, dans le but d'aider l'exécutif et de continuer d'exercer une nouvelle passion (la mob), je me propose aujourd'hui comme secrétaire aux relations internes.

Je suis natif de Mont-Laurier et c'est là que j'ai commencé à militer en 2015 à l'AGEEM, l'association du centre collégial de Mont-Laurier. Mes tâches étaient généralement dans l'organisation de conférences et dans la mobilisation. Quand j'ai été élu sur l'exécutif, on était une équipe entièrement nouvelle. Donc, il nous a fallu apprendre assez rapidement nos postes. En deux ans à l'AGEEM, il n'y eut qu'une seule fois où nous n'avions pas eu quorum pour nos Assemblées générales, donc la mobilisation allait de bon train. Aussi, on avait réussi à être en grève pour la manif du 2 avril en 2015 et d'adopter une grève de solidarité avec le syndicat des professeurs et professeures. Aussi, pendant mon mandat, j'ai organisé un panel sur l'austérité dans un restaurant local où 5 conférencières et conférenciers sont venus parler devant une cinquantaine d'étudiants et d'étudiantes, soit une grosse proportion du cégep. De plus, j'ai participé à l'organisation d'un café-philo sur l'humour ainsi que sur le capitalisme. Enfin, mon expérience à Mont-Laurier m'avait donné envie de me présenter sur le comité à la mobilisation, qui lui m'a donné envie d'en faire plus pour l'ASSÉ.

Je suis présentement inscrit au cégep à distance, donc, pour l'instant je ne suis pas membre de l'ASSÉ. Cependant, je me suis inscrit pour la session d'hiver à l'UQAM comme étudiant libre et je compte prendre un cours en sociologie et devenir membre volontaire de l'AFESH dès le début de la session.

Solidairement,

Olivier Gaudreau Lacasse

# **BILANS**

---



# PROPOSITIONS

---

1. Traitement de l'avis de motion sur le Comité Antiraciste (disponible en Annexe A).

*Proposée par le Conseil Exécutif  
(Déposée le 27 novembre 2016)*

2. Que l'on modifie l'article 9 : « Composition et définition » des Statuts et Règlements de l'ASSÉ en ajoutant à l'alinéa 2 les phrases suivantes :

« Que les agresseurs dénoncés ne collaborant pas avec la ou les personnes qu'ils ont agressés ne puissent faire partie d'une délégation d'association tant que les demandes de la ou les personnes survivantes ne soient répondues de manière satisfaisante. »

*Proposée par le Comité Femmes  
(Déposée le 4 décembre 2016)*

3. Que l'on adopte l'avis de motion de jumelage disponible en Annexe 2 du Cahier de Congrès.

*Proposée par l'AGECD  
(Déposée le 22 janvier 2017)*

4. Que l'on adopte l'avis de motion sur le Secrétariat du Conseil des Régions disponible en Annexe 3 du Cahier de Congrès.

*Proposée par l'AGECD  
(Déposée le 22 janvier 2017)*

5. Considérant le mandat remis au Conseil exécutif lors du Congrès des 8 et 9 octobre 2016 concernant les rencontres de préparation des États généraux en enseignement supérieur;

*Considérant qu'à ce jour, deux des trois conditions du mandat ont été remplies, soit l'absence de partis politiques et du privé dans l'organisation et l'élaboration d'ateliers sur les enjeux votés;*

*Considérant que les rencontres sur les États généraux en enseignement supérieur avancent bien, et que plusieurs gains ont été effectués tel la présence d'ateliers sur le racisme en éducation post-secondaire;*

*Considérant que si l'ASSÉ n'est pas présente aux rencontres de préparation des ÉGES, il ne reste que des fédérations étudiantes (UEQ, FAÉCUM, FEUS, etc.) pour défendre les revendications des étudiants et des étudiantes;*

*Considérant qu'il est difficile de prévoir si d'autres organisations ne possédant pas un mandat de gratuité scolaire souhaiteraient intégrer l'organisation des ÉGES, et le cas échéant, que l'ASSÉ serait empêchée de participer aux et d'organiser les ÉGES;*

Que le mandat suivant daté du Congrès des 8-9 octobre 2016 soit reconsidéré :

«Que l'ASSÉ participe à l'organisation et aux activités des États généraux de l'éducation organisés par la FNEEQ-CSN si et seulement si :

- - Tous les acteurs et toutes les actrices défendent la gratuité scolaire à tous les

niveaux;

- - Les enjeux de la marchandisation de l'éducation, l'offre de la formation collégiale, l'autonomie académiques des professeur-e-s et des chercheur-e-s, la démocratie académique et le mal-financement des établissements d'enseignement collégial et universitaires doivent être abordé-e-s lors des États généraux;
- - Aucun parti politique ni aucun représentant ou aucune représentante du privé ne peuvent participer ni à l'organisation ni aux activités des États généraux."

Que « Tous les acteurs et toutes les actrices défendent la gratuité scolaire à tous les niveaux » soit biffé.

Que ce biffage permette à l'ASSÉ de continuer à pousser la gratuité scolaire auprès des organisations qui n'ont pas de mandat sur la gratuité scolaire et ce en restant à la table.

*Proposée par le Conseil Exécutif  
(Déposée le 24 janvier 2017)*

# ANNEXES

---

## ANNEXE A : AVIS DE MOTION COMITÉ ANTIRACISTE

QUE soit ajouté aux Statuts et règlements le « Chapitre 11 : Comité antiraciste » et que soient décalés les articles et les chapitres suivants en conséquence :

### CHAPITRE 11 : COMITÉ ANTIRACISTE

#### ARTICLE 51 : COMPOSITION

Le Comité antiraciste est non-mixte. Il est composé d'étudiantes et d'étudiants racisé-e-s et élu-e-s par le Congrès ainsi que des collaboratrices et des collaborateurs racisé-e-s.

#### ARTICLE 52 : ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, la candidate ou le candidat doit être une étudiante racisée ou un étudiant racisé. Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. Ces mêmes personnes ne peuvent non plus bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit dû à leur statut d'élus.

#### ARTICLE 53 : BUTS ET FONCTION

Le Comité antiraciste a pour objectif de promouvoir la lutte pour la condition des personnes racisées, autochtones et immigrantes en éducation comme dans la société et ce, au sein de l'ensemble des instances de l'ASSÉ. Il doit être en mesure de présenter un rapport au Congrès annuel sur la question antiraciste. Il peut aussi :

1. produire, en collaboration avec le Comité d'information et le Comité à la recherche et aux affaires académiques, du matériel traitant de leur champ d'intervention;
2. disposer d'une section antiraciste à l'intérieur du journal de l'ASSÉ, ou toute autre publication officielle;
3. organiser, conjointement avec les comités de mobilisation régionaux et locaux, des actions anticolonialistes et antiracistes;
4. aider à la création d'espaces non-mixtes pour personnes racisées;
5. siéger au Conseil de Coordination, où il a droit de proposition, et d'appui;
6. nommer une personne responsable de la coordination du travail du Comité pour assurer un lien privilégié avec le ou la Secrétaire général-e du Conseil de Coordination et le Conseil exécutif.

## **ARTICLE 54 : CONVOCATION**

Le Comité antiraciste se réunit au moins une fois, si possible, entre chaque Conseil de Coordination.

QUE l'on modifie la phrase suivante de l'Article 9 (Composition et définition) du Chapitre 3 (Congrès) et de l'Article 16 (Composition et définition) du Chapitre 4 (Congrès femmes), soit « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination ainsi que le Comité femmes possèdent également un droit de proposition. » afin qu'elle se lise comme suit : « Le Conseil exécutif, le Conseil de Coordination, le Comité femmes et le Comité antiraciste possèdent également un droit de proposition. »

QUE l'on ajoute « Comité antiraciste » dans les énumérations des Comités et des Conseils élus par le Congrès, soit dans les articles suivants :

Chapitre 3 : Congrès, Article 9 : Composition et définition, points 2 et 3;

Chapitre 3 : Congrès, Article 11 : Pouvoirs; point 17;

Chapitre 4 : Congrès femmes, Article 16 : Composition et définition, point 2;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A1 : Application;

Annexe A : Procédures d'élections, Article A4 : Mise en candidature; point A4.1;

Annexe D : Documents préparatoires aux instances; Article A15.

## **ANNEXE 2 – AVIS DE MOTION JUMELAGE**

*Au chapitre 2 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ*

**Ajouter l'Article 9 suivant et décaler la numérotation des autres articles en conséquence.**

### ARTICLE 9 : JUMELAGE

Chaque association membre de l'ASSÉ est invitée à être jumelée à une autre afin d'améliorer la communication, la coordination et les relations inter associations.

1. Le Conseil exécutif définit les jumelages entre les associations durant l'été pour ensuite le faire adopter en Conseil de coordination avant le début de la session d'automne. Ces jumelages sont faits en considérant les réalités et les objectifs de chaque association et afin qu'elles contribuent l'une à l'autre.
2. Ces jumelages peuvent être modifiés en tout temps par le Conseil de coordination, généralement à la demande des associations.
3. Les jumelages se font entre associations de conseils régionaux différents.
4. Le congrès peut en tout temps modifier ou révoquer ces jumelages.
5. Les associations peuvent, à tout moment, révoquer ce jumelage s'il ne leur convient pas.

## **ANNEXE 3 - AVIS DE MOTION SECRÉTARIAT CONSEIL DES RÉGIONS**

*Au Chapitre 5 des Statuts et Règlements de l'ASSÉ*

Ajouter l'Article 25 suivant et décaler la numérotation des autres articles en conséquence.

### **ARTICLE 25 : SECRÉTARIAT DU CONSEIL DES RÉGIONS**

Il y a deux (2) postes de Secrétaire du Conseil des Régions. Un (1) des postes du Secrétariat du Conseil des Régions est élu en congrès en suivant la procédure d'élections habituelle. L'autre poste est élu selon la procédure d'élections prévue dans la charte du Conseil des Régions. Leurs tâches sont les suivantes :

1. Mettre sur pied le Conseil des Régions lorsque ce dernier est en dormance.
2. Diffuser l'avis de convocation du Conseil des Régions et s'assurer de la présence des délégations convoquées.
3. Représenter le Conseil des Régions dans les instances de l'ASSÉ